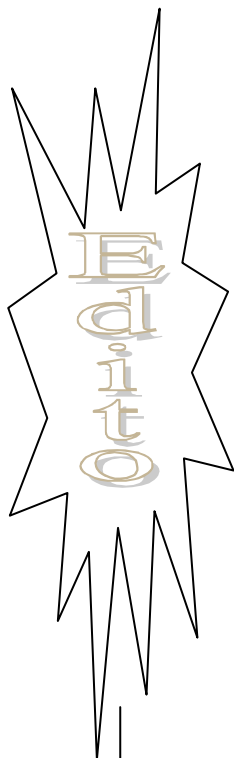


Décembre 2008



Les discours tenus par les différents représentants du Gouvernement et du patronat relayés par différents organes de presse font part d'ores et déjà d'une année 2009 qui serait encore plus catastrophique.

Selon la presse, Michelin estime des bénéfices attendus à fin 2008 à environ 630 millions d'euros, soit le troisième meilleur résultat jamais obtenu.

Cela ne l'empêche pas, comme l'ensemble des grands groupes industriels, d'anticiper la crise économique en annonçant dans toutes ses usines, d'ici la fin de l'année, des baisses d'activité ou du chômage, entraînant pour les salariés des pertes de salaire allant parfois au-delà de 300 euros.

Bénéfices et garanties de dividendes pour les actionnaires et baisse du pouvoir d'achat pour les salariés, voilà ce que nous promettent les gérants du Groupe Michelin !

Le 16 décembre aura lieu la négociation sur les salaires :

Nous n'avons aucune illusion sur ce que Michelin nous proposera et nous savons déjà qu'il justifiera sa décision de continuer sa politique de bas salaires par la crise actuelle.

Crise, dont seul le patronat et les financiers portent la responsabilité, mais qu'ils veulent faire payer au monde du travail.

Michel ROLLIER, gérant du Groupe Michelin, a déclaré dans Les Echos : *"les problèmes de pouvoir d'achat pèsent sur les ventes de pneus"*. Quel esprit visionnaire !

S'il veut vendre ses pneus, qu'il applique aux salariés de Michelin les mêmes augmentations qu'il s'est octroyé : + 69 % en 2007, soit un revenu annuel de 4,25 millions d'euros.

Il faut aussi exiger que les bénéfices accumulés depuis des années et ceux à venir garantissent, quelle que soit l'évolution de la crise économique, la totalité de nos salaires et répondent à notre revendication légitime d'augmentation de nos salaires de 350 euros nets mensuels et qu'aucun salaire ne soit inférieur à 1 600 euros.

Nos revendications sont d'autant plus légitimes que Michelin a bénéficié depuis des années d'exonérations de charges et d'aides directes ou indirectes de la part de l'Etat.

Et cela va continuer, le Gouvernement venant d'annoncer qu'il va mettre à disposition 20 milliards d'euros "d'aides aux grandes entreprises", soi-disant pour investir, mais avant tout, et c'est ce qu'il ne dit pas, pour garantir les revenus du capital.

Alors que ce soit pour nos salaires, la défense de notre pouvoir d'achat, contre les licenciements ou le chômage, il faudra un mouvement d'ensemble, une généralisation des luttes des salariés du privé comme du public pour imposer au patronat et au gouvernement nos revendications, car la seule crainte du patronat, c'est la colère des salariés.



Blavozy

Journée de solidarité

La cour d'Appel de Riom a condamné la direction Michelin à restituer à l'ensemble du personnel le jour de congé annuel qu'elle avait positionné sur le Lundi de Pentecôte en 2006. La Cour d'Appel a jugé illégale cette façon de procéder et donc débouté la direction Michelin de l'Appel qu'elle avait déposé suite au jugement rendu par le tribunal de Grande Instance du Puy en Velay.

Comme à l'accoutumée, il a fallu encore se "battre" pour connaître les modalités de restitution de ce jour, la direction faisant traîner les choses et surtout interprétant encore une fois un jugement de justice. Il est vrai que nos dirigeants sont beaucoup plus rapides à mettre en oeuvre des décisions arbitraires contre les salariés, comme par exemple des sanctions, qu'à appliquer les jugements de justice surtout s'ils leurs sont défavorables.

Dans un courrier adressé au syndicat, la direction nous informe qu'elle va restituer le CA sous forme de CAS avant la fin de l'année selon des modalités qu'elle va mettre en place unilatéralement ; la moindre des choses serait au minimum de convoquer le syndicat CGT pour définir les modalités de restitution de cette journée.

Dans son empressement, la direction de l'usine a déjà programmé pour les EFS l'ouverture d'une journée supplémentaire au calendrier collectif et dans la foulée, a positionné le CAS sur cette journée.

Tout cela s'est déroulé sans informer les salariés. Encore plus grave, le CE n'a même pas été consulté sur la modification du calendrier collectif, alors que cela est obligatoire au sens de l'accord 35 heures.

Pour le syndicat CGT, il y a bien là entrave au fonctionnement du CE, et un nombre de jours de travail supérieur à l'attendu qui ouvre donc un droit à l'octroi d'un JDR supplémentaire.

A suivre....

La direction nous indique que, depuis plusieurs mois, le marché reste orienté à la baisse en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord et qu'il est nécessaire de baisser notre production d'enveloppes PL.

Toutes les mesures prises pour piloter la baisse (arrêt des contrats temporaires, incitation à la prise de congé, formation, polyvalence, CET collectif, etc....) n'étant pas suffisantes, environ 70 personnes seront concernées par du chômage partiel pouvant aller jusqu'à 5 jours.

Lors de la demande d'avis en CE pour le dépôt auprès de la Direction Départementale du Travail d'un dossier de mise en oeuvre de chômage partiel, seule la CGT a émis un avis négatif.

Une fois de plus, ce sont encore les personnes les plus défavorisées qui pâtiront de ce fait.

Pour la CGT, il est scandaleux de faire travailler des agents en équipes 3x8, 4x8, etc.... avec samedis, dimanches, de faire faire des heures supplémentaires et de faire chômer.

Il est nécessaire de réduire la durée du travail, de comptabiliser toutes les heures faites notamment par le personnel en 2 X 4, de permettre à chacun de se former pendant son temps de travail !



La Roche/Yon



SODG

Un état au service des entreprises

Michelin va bénéficier, comme toutes les entreprises, qui mettent en place du chômage partiel, d'une aide de l'État de 2,13 € pour chaque heure chômée !

Sur l'ensemble du Groupe, cela va représenter **des centaines de milliers d'euros d'aide publique pour permettre à une entreprise bien portante de garantir aux actionnaires le maintien de leurs dividendes !**

Et les annonces récentes de Sarkozy encouragent les patrons à continuer à nous faire payer la

crise. Il va distribuer 20 milliards d'euros aux "secteurs en difficulté" comme l'automobile.

Des bénéfices prévus pour 2008 de 630 millions d'euros pour Michelin, 616 millions pour Peugeot-Citroën ou 2 milliards pour Renault : **c'est ça un "secteur en difficulté" ?...**

Et, dernier cadeau annoncé, Sarkozy veut encore faciliter les conditions de mise en chômage partiel pour les entreprises, sous prétexte de sauver des emplois. D'ailleurs, il vient de rebaptiser ce chômage partiel en "activité partielle" !

Leur arrogance n'a pas de limite ... sauf la colère des travailleurs !



Paris

A qui profite la crise ?

Sur fond de crise, Michelin, qui n'hésite pas une seule seconde à faire payer celle-ci aux salariés, annonce du chômage technique dans la totalité des usines de production d'Europe.

Ainsi, par exemple, on peut constater une baisse du PA (plan annuel) 2008 de 500 000 enveloppes Poids Lourds. Paradoxalement, nous ne pouvons pas satisfaire nombre de commandes de plusieurs clients, et pas des moindres, car nous ne disposons pas des dimensions qui nous sont demandées. Ce qui représente un véritable

problème pour les gens qui travaillent dans le métier de la logistique.

Par cette crise, certains patrons, comme Michelin, gagnent le jackpot. D'un côté, les salariés sont en chômage technique, ce qui réduit leurs dépenses salariales, et de l'autre côté, des aides leur sont attribuées par le Gouvernement. Et tout ceci leur permet de baisser leurs stocks sans fabriquer tout en gagnant de l'argent.

Or, à ce petit jeu, la facture pourrait être douloureuse, car si la spéculation est un bon moyen pour gagner de l'argent, ponctuellement, elle permet aussi de perdre des parts de marché. Ce qui représente toujours une catastrophe industrielle pour les salariés qui payent toujours cash les combines spéculatives des dirigeants.

Alors que l'on apprend par la presse spécialisée que les bénéficiaires des entreprises du CAC 40, dont Michelin, seront encore exceptionnels pour l'exercice 2008, se posent de nombreuses questions sur la fameuse crise.

Si, effectivement, dans de nombreux secteurs, l'activité s'est ralentie, les principales victimes étant les salariés, le développement de cette crise n'est-il pas tout simplement orchestré en haut lieu ?

Est-il normal dans ce contexte que des clients importants de pneumatiques soient en attente de livraison de leurs commandes alors que les pneus sont non seulement fabriqués mais en stock ?

Est-il normal que des entreprises réduisent, voire stoppent leur activité au motif qu'on ne leur fournit pas les pneus pour les engins qu'ils

fabriquent ?

La finalité ne serait-elle pas tout

simplement de créer encore plus de crise à la crise tout simplement pour pouvoir faire la grande lessive humaine et sociale, afin de préparer l'après crise faite de reculs sociaux en tout genre.

Ce rêve de riches, si l'on n'y prête attention, risque bien de devenir réalité, à moins que l'immense majorité de celles et ceux qui créent les richesses des entreprises ne s'y oppose.



Génie Civil : la crise



Mutuelle

Depuis son arrivée à la Présidence de la Mutuelle, la

CGT a eu pour objectif de défendre et d'améliorer la Mutuelle d'entreprise pour que celle-ci réponde au mieux aux besoins des salariés et de leur famille.

Les choix, qui ont animé les administrateurs CGT pour arriver à maintenir le maximum de solidarité, ont été parfois balayés par une majorité des organisations syndicales et groupes qui forment l'Assemblée Générale de la Mutuelle ; exemple pour la mise en place des options et des tranches d'âge.

Pour la prise en charge d'une partie de la cotisation par l'employeur pour tous actifs et retraités, la CGT n'a eu de cesse, depuis 1995, de demander le retour à la parité de la cotisation. Pour les actifs, la prise en charge de l'employeur est de 0,89 % du salaire brut, contre 1,39 % pour

les salariés. Or, lors des négociations qui ont eu lieu pour faire adhérer certaines unités, Michelin a su délier la Bourse (ex : SODG - Paris Breteuil).

Pour les retraités, il est inacceptable qu'ils soient exclus de la négociation et doivent, après une carrière dans l'entreprise, se contenter de miettes avec une participation de l'employeur de 102 € pour une cotisation de 657 € (Alizé).

La CGT trouve cette situation intolérable et demande, comme l'entreprise s'y était engagée, la reprise de la négociation Mutuelle pour les retraités et futur retraités.

En 2009, la Mutuelle servira de supplémentaire pour les personnes qui sont couverts par deux mutuelles. Si la Mutuelle Michelin n'a pas été choisie comme première mutuelle, la CGT s'en félicite car c'est sur sa proposition.

La santé au travail

Les troubles musculo-squelettiques sont devenus la première cause de maladies professionnelles en France. Mais les conséquences de l'organisation du travail ont aussi une portée sur la santé mentale, qui peuvent se traduire par les états dépressifs et même aller jusqu'au suicide sur le lieu de travail.

Il y a un lien entre la souffrance née du décalage entre le discours et la réalité (les objectifs irréalistes, voire irréalisables, le refus de reconnaître la surcharge de travail ...) et des pathologies mentales et physiques. Avec l'accroissement de la responsabilité individuelle, le salarié se retrouve seul face aux objectifs qui peuvent être démesurés ou contradictoires. Il se trouve donc en porte-à-faux : soit il suit les directives et se trouve en situation d'échec, ne pouvant atteindre les objectifs fixés, soit il les contourne en dissimulant d'une façon ou d'une autre (certains vont apporter du travail à la maison, d'autres, sauter des pauses, ou, plus grave, passer outre les consignes de sécurité pour aller plus vite). Autrement dit, la souffrance au travail est liée à un conflit entre la volonté de bien faire son travail, en accord avec certaines règles implicites de la profession, et une pression qui

La souffrance psychique au travail et les risques psychosociaux

pousse le salarié à négliger ces règles pour augmenter sa rentabilité. Cette obligation de «tricherie» est non seulement très mal vécue, mais rend malade. Cette situation est constatée dans de nombreuses entreprises par des professionnelles de la santé ainsi que par les militants syndicaux.

Selon Marie Pezé, psychanalyste et auteur de *"Ils ne mourraient pas tous, mais tous étaient frappés"*, "...il ne faut surtout pas s'imaginer [que ces souffrances] atteignent des sujets fragiles. C'est exactement le contraire : elles touchent des personnes exigeantes quant à la qualité de leur travail. ... [Les entreprises] utilisent les données des sciences humaines pour accroître la productivité des salariés en jouant sur la pression morale (vouloir bien faire) plutôt que celle de la reconnaissance par les autres. Elles individualisent en cassant les collectifs de travail, suppriment la mémoire des anciennes formes d'organisation en licenciant les seniors, organisent la porosité entre la vie privée et la vie professionnelle et mettent les salariés en concurrence entre eux. Elles tiennent essentiellement par la peur du chômage."

Ce phénomène est constaté dans presque toutes les entreprises, mais les recours de ceux qui souffrent restent limités. Pour la CGT, "il faut soigner le travail",

car son organisation même est à l'origine du mal. En attendant, les salariés ont peu de possibilités. Les centres de consultation "souffrance et travail" ne sont pas nombreux. Concrètement, le salarié est envoyé par le médecin du travail dans le cadre des examens complémentaires prévus par le Code du Travail, en vue d'un diagnostic de la situation. Si le médecin du travail refuse d'émettre le courrier requis ou ne paraît pas digne de confiance, le salarié peut se tourner vers un médecin inspecteur du travail, dans un service de pathologies professionnelles. Beaucoup d'employeurs refusent la complexité d'une véritable interrogation sur la raison de ces maladies, et les salariés ont souvent peur de parler de maladie professionnelle car non seulement la procédure est complexe, mais ils craignent de perdre leur emploi. **Un premier pas que chacun de nous peut faire est de rester à l'écoute de nos camarades de travail et surtout de les accompagner s'ils décident d'entamer une démarche de soins relatifs aux troubles psychosociaux, sans minimiser leur souffrance et sans porter de jugement, ce qui fut trop longtemps le cas pour les troubles mentaux.**

C.C.E.

Intervention lors du C.C.E. du 4 novembre

Monsieur Rollier ne peut se lamenter sur le fait que les gens achètent moins de pneus parce qu'il y a baisse du pouvoir d'achat et en même temps, prendre des mesures destinées à aggraver cette perte de pouvoir d'achat.

Il annonce parallèlement que les Actionnaires ne doivent pas être pénalisés par une conjoncture difficile. Pour la CGT, les responsables de la crise sont ceux qui ont spéculé avec le fruit du travail des salariés, Continuer dans cette voix, va conduire à renforcer la crise.

Pour la CGT, il faut augmenter les salaires pour redonner du pouvoir d'achat et relancer la consommation. Les richesses produites dans l'entreprise doivent revenir en priorité à ceux qui les créent.

Nous rappelons que, sur les dernières années, il y a eu transfert de 10 % du Produit Intérieur Brut (PIB) vers la rémunération du capital au détriment des salaires et rémunérations. C'est une des causes principales de la crise actuelle. Il faut inverser les choses et redonner au travail sa juste valeur !